

13.06.2016 - 17:04 Uhr

La naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération fait un nouveau pas en avant

Bern (ots) -

Le Conseil des Etats vient d'approuver les modifications des projets de Constitution et de loi visant à faciliter la naturalisation des étrangers de la troisième génération. Le projet sera soumis au Conseil national avant de passer en votation populaire.

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, salue cet avancement nécessaire. Durant la session, la Conseillère fédérale soutenant le projet a encore rappelé que la facilitation de la naturalisation pour les étrangers de la troisième génération ne sera pas automatique et qu'il ne s'agit pas d'un droit du sol. Travail.Suisse estime que la facilitation de la naturalisation est plus que nécessaire pour les étrangers établis en Suisse depuis trois générations et qui sont déjà intégrés. Le projet est d'ailleurs soutenu par une majorité de 21 cantons et permettrait d'harmoniser la loi au niveau fédéral pour que les conditions soient appliquées de manière égale à toutes les demandes.

Travail.Suisse tient également à rappeler que cela fait déjà neuf ans que l'initiative a été déposée. Il est temps maintenant d'aller de l'avant et de permettre enfin la votation populaire pour le projet de modification de la Constitution.

Contact:

Pour plus d'informations : Hélène Agbémégnah, responsable politique de migration et questions juridiques, tél 078 760 93 73

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100789348> abgerufen werden.